

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 24/02/2016	Dossier complet le 26/02/2016	N° d'enregistrement 2016-0107

### 1. Intitulé du projet

**Extension du site de production de Samer (62) : Construction de 3 bâtiments industriels**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>Rubrique 38 :</b> Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Travaux d'extension du site existant relatif à la construction de 3 bâtiments d'une surface de plancher créée supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup>
<b>Rubrique 6d : Infrastructures routières</b> Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Modification et extension de voies de circulation intra-site d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

L'extension du site de Samer existant se présente comme un complexe qui peut être décomposé en 3 bâtiments et autres annexes distinctes et réparties comme suit :

- ↳ Bâtiment A : 4 631 m<sup>2</sup> de Production + 430 m<sup>2</sup> administratif (en rez de chaussée) + 966 m<sup>2</sup> administratif (1er étage)
- ↳ Bâtiment B : 5 998 m<sup>2</sup> de production + 143 m<sup>2</sup> administratif (en rez de chaussée) + 215 m<sup>2</sup> administratif (1er étage)
- ↳ Bâtiment C : 8 102 m<sup>2</sup> de stockage, activité de maintenance + 480 m<sup>2</sup> administratif et restauration (en rez de chaussée) + 669 m<sup>2</sup> administratif (1er étage)
- ↳ Préau de gestion et tri des déchets 298 m<sup>2</sup>
- ↳ Abris et sas d'entrée attenants au bâtiment Evolution existant : 258 m<sup>2</sup>
- ↳ 4 Abris de liaison inter-bâtiments : 150 m<sup>2</sup> (A=C), 150 m<sup>2</sup> (B=C), 150 m<sup>2</sup> (Evolution=C), 150 m<sup>2</sup> (Evolution=B) soit 600 m<sup>2</sup>

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet est destiné à moderniser l'outil industriel CONTE et permettra de consolider la fabrication des produits en grandes séries et en croissance sur un site moderne, intégré et compétitif

Il permettra également de renforcer et de pérenniser dans le bassin boulonnais, le pôle d'expertise historique de CONTE dans les porte-mines, les crayons graphites et le coloriage.

Au travers de ce projet, le site de Samer deviendra un centre mondial de compétence et d'expertise pour le groupe BIC, en regroupant de manière intégrée les métiers industriels, les compétences produits et procédés associés et les équipes de Recherche et Développement

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet sera répartie sur une période 3,5 ans maximum.

Le projet, dans sa première phase de réalisation (Bâtiment A+ voiries associées) est classique. Démarrage des premiers terrassements au cours du 3ème trimestre 2016 puis travaux de fondations et de gros œuvres sur une durée de 12 mois (Septembre 2017) et suit l'installation du process sur le dernier trimestre 2017.

Dans sa seconde phase, réalisation des bâtiments B, C et annexes + travaux de voiries associées Démarrage des terrassements au cours du 3ème trimestre 2018 puis travaux de fondations et de gros œuvres prévus sur une durée de 12 mois (Septembre 2019) et suit l'installation du process sur le dernier trimestre 2019

NB : le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier ce planning prévisionnel notamment pour éventuellement anticiper la construction du bâtiment C

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### Bâtiment A

La phase d'exploitation concerne la production d'articles d'écriture (Porte-mines) et de locaux de Direction et d'accueil

#### Bâtiment B

La phase d'exploitation concerne la production et le conditionnement d'encre, d'articles d'écriture et de coloriage et d'ardoises effaçables à sec + administration et locaux sociaux

#### Bâtiment C

La phase d'exploitation concerne l'entreposage (stockage/manutention), les activités de maintenance et la restauration d'entreprise + administration et locaux sociaux

L'activité du site s'organise en 3 postes x 8 heures, les salariés se rendront à l'usine avec leur véhicule personnel (voitures, motos, vélos avec parkings adaptés + places de stationnement et accès aux personnes à mobilité réduite). Un système de gestion facilitant le covoiturage sera développé et proposé par l'entreprise. L'entreprise envisage l'acquisition de véhicule(s) à moteur électrique pour assurer les déplacements courts du personnel.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet relève de la réglementation des Installations Classées Protection de l'Environnement  
Il s'agit d'un projet d'extension de l'établissement aujourd'hui soumis à autorisation au titre de l'ICPE  
L'installation est soumise à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter datant de 2000 encadrant la partie existante et l'extension prévue à cette époque.

L'établissement tel qu'autorisé en 2000 n'a pas été construit dans son intégralité.

Une procédure de "porter à connaissance" intégrant les rubriques relatives à ce projet est en cours de réalisation

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire s'inscrit dans une procédure de permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandes caractéristiques	Valeur
L'extension du site représente une surface de plancher globale de 20 992 m <sup>2</sup>	
Bâtiment A de production et administration dont la surface de plancher est : les dimensions L et l (en mètres) sont :	6 227 m <sup>2</sup> L = 89,40 m ; l = 60 m
Bâtiment B de production et administration dont la surface de plancher est : les dimensions L et l (en mètres) sont :	6 357 m <sup>2</sup> L = 104,05 m ; l = 60 m
Bâtiment C d'entreposage, de maintenance, administration et restaurant d'entreprise dont la surface de plancher est : les dimensions L et l (en mètres) sont :	7251 m <sup>2</sup> L = 148,20 m ; l = 45,30 m
Surface des annexes (Préau de gestion et tri des déchets + sas Evolution + liaisons Inter-bâtiments) :	1156 m <sup>2</sup>
107 places de parking supplémentaires / existant	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu dit : ZAC Plaine de la Ruelle  
62830 Samer (Pas de Calais)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 1° 44' 20" 153 Lat. 50° 38' 35" 619

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Voieries intra site

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'extension et l'existant reposent sur des terrains qui représentent le même zonage dans le PLU.

A l'origine, l'entière zone industrielle était classée ZAC. Celle-ci a été déclassée pour devenir Zone Industrielle (POS2000), le PLU classe ces terrains en zone UI réservée à de l'activité industrielle.

CONTE a fait acquisition de l'entière de ce terrain en 1992 en conservant libre de bâtiment la zone concernée par le projet faisant l'objet du permis de construire relatif à la demande de cas par cas

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Samer, Révision du Plan Local d'Urbanisme  
Projet d'extension de la zone d'activité de la plaine de la ruelle (Notice Environnementale) déposé en sous-préfecture le 09 décembre 2011 et vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2011.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) extrait de l'Arrêté du 27 Novembre 2016 :  
L'enquête ci-dessous sera présentée à validation au conseil communautaire le 25 Février 2016 :  
Article 1 : Il sera procédé à une ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE pour les procédures de révisions allégées et de modification simplifiée, menées ensemble sur le PLU de SAMER, d'une durée de 32 jours, du mardi 15 décembre 2015 à 9 h au vendredi 15 janvier 2016 à 17h30.  
Article 2 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre public à feuilles paginées et non mobiles seront déposés à la Mairie de SAMER, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de Deevree-Samer du mardi 15 décembre 2015 à 9 h au vendredi 15 janvier 2016 à 17h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Samer et de la Communauté de Communes.  
M. Emile HAGNERÉ a été nommé en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Paul DANCOISNE (suppléant) par désignation de M. le Président du Tribunal administratif de Lille. (Information transmise par Mr L. Rouille de la communauté de commune Deevree Samer)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le complexe bocager du Bas-Bouonnais et de la Liane II s'agit d'une ZNIEFF continentale de type 2 Identifiant national : 310007276 Identifiant régional : 00500000 Référence de la fiche : CBNBI, GON, CBN, NPDC, DREAL NPDC, 2012-310007276, Le Complexe bocager du Bas-Bouonnais et de la Liane.-INPN-MNHN Paris, 18P. <a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310007276.pdf">http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310007276.pdf</a>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Samer est adhérente au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale né en mars 2000 du regroupement des parcs du Boulonnais et de l'Audomarois. Il s'attache à préserver la qualité des richesses patrimoniales et paysagères du Parc en proposant une vision de l'aménagement du territoire innovante et ambitieuse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En outre, par soucis de cohérence architectural et pour faciliter son intégration et sa lisibilité dans le paysage à l'échelle locale, l'architecte adoptera pour les bâtiments à construire, des dispositions constructives proches de celles qui caractérisent les bâtiments existants notamment en termes de proportions, les bâtiments seront de même hauteur en faitage. Les espaces libres de constructions et d'aménagements particuliers (stationnement, circulation interne) seront systématiquement engazonnés et plantés d'arbres et arbustes adaptés au climat et à la nature du sol.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2015 modifiant l'Arrêté Préfectoral du 10 février 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels miniers et technologiques majeurs classe la commune de Samer dans un PPR naturel approuvé Inondation et en zone de sismicité Faible. Information transmise par la mairie de la commune de Samer.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'église paroissiale de Samer (Place Maréchal Foch), située hors périmètre Malraux (550m), est inscrite monument historique depuis 1926, protégée au titre de la loi du 31 Décembre 1913 codifiée (Livre VI du code du patrimoine). La covisibilité du site Conté avec la partie haute de l'église de Samer (clocher) peut être considérée comme faible pour l'observateur qui emprunte la D901 en direction du sud (bâtiments Conté sur sa droite et clocher se détachant dans le ciel sur sa gauche.) Il n'y a pas de situation de covisibilité lorsque l'observateur emprunte la D901 en direction du nord. Enfin, lorsque l'observateur se trouve au pied de l'église, le cœur historique de Samer est si dense de construction que le site Conté n'est pas du tout visible.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'approvisionnement en eau de l'extension se fera avec la partie existante, à savoir par un point de raccordement au réseau public de distribution d'eau et ne fera pas l'objet de prélèvement en milieu naturel  Nous envisageons de développer des installations de récupération d'eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires voire pour le process de fabrication des encres à eaux (faisabilité à étudier)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain recevant les bâtiments est plat (non excédentaire)
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain recevant les bâtiments est plat (non déficitaire)
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet concerne des végétations de friches prairiales ayant spontanément colonisé les espaces non aménagés du site Conté de Samer. Ces végétations sont entretenues par fauche bisannuelle. Le projet va entraîner leur suppression. Toutefois ces végétations sont couramment répandues dans la région et ne présentent pas d'enjeux particuliers, les espèces végétales qui les composent sont communes et leurs potentialités faunistiques sont limitées. De plus, une superficie significative de friches prairiales sera maintenue (talus ceinturant le site) et des plantations d'arbres et arbustes d'espèce locales seront réalisées en accompagnement du projet
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par une ZNIEFF de type 2 ("Le complexe bocager du Bee Boulonnais et de la Liane"). Il se trouve toutefois à la périphérie sud de ce périmètre de plus de 20 000 ha. Cette ZNIEFF a été délimitée pour ses caractéristiques bocagères avec haies, vieux arbres, ruisseaux, ourlets préforestiers, prairies, vallons inondables, mégaphorbiaies. Les végétations en place sur l'emprise du projet sont des friches prairiales qui ne correspondent pas aux habitats déterminants de la ZNIEFF. De plus, les potentialités de l'emprise en terme d'accueil d'espèces animales déterminantes de cette ZNIEFF sont également limitées. Il en est de même pour les espèces végétales. Une orchidée non identifiable est présente sur le site mais n'est pas concernée par l'emprise du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place dans le périmètre de l'usine existante , sur des espaces de friche prairiales ayant spontanément colonisés les secteurs non encore aménagés. Il ne s'agit donc pas d'espace naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si on examine le secteur géographique de l'extension et son environnement proche, on peut remarquer l'absence d'installations à risque. Les installations existantes et ajoutées sur le site se trouvent à distance des voies de circulation publique. Dans ces conditions, il apparaît peu probable qu'un sinistre survenant hors site puisse s'étendre aux bâtiments ou installations de l'établissement. L'absence d'aéroport à proximité du site permet de considérer le risque de chute d'aéronef tout à fait négligeable. La distance de l'aéroport du Touquet est de 25 km. Le site sera clôturé et comportera un seul point d'entrée. Les visiteurs seront contrôlés au poste de garde et pris ensuite en charge par la personne visitée. Les locaux techniques sont fermés à clef et accessibles qu'aux personnes habilitées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de l'extension se trouve à distance de tout réseau hydrographique d'importance, il se trouve à une altitude moyenne de +50NGF, en position haute par rapport aux vallées qui l'entourent. Le risque d'inondation du site peut être considéré comme très improbable. La commune de Sarny est classée zone type 2 en risque sismique sur une échelle de 5 : sismicité faible.(geoportail) Le site repose topographiquement dans une large cuvette à fond plat en partie remblayée. Les talus qui entourent la ZI supportant les voies de circulation publique (ex: D901) sont éloignés des bâtiments de Conté écartant tout risque de glissement de terrain. La commune de Sarny est recensée comme zone à faible risque de retrait-gonflement et le site du projet n'est pas répertorié dans une zone à aléa Argile Les dispositions constructives des architectes et maître d'œuvre prendront en considération les aléas climatiques (vents) et de foudre qui feront l'objet d'une vérification par un bureau de contrôle indépendant et spécialisé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modélisation du bruit à réaliser , attente retour étude APAVE  En revanche, le choix des matériaux de construction et des équipements sera effectué de manière à limiter l'impact sonore de l'extension
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remarque : L'ambiance sonore liée au fonctionnement des industries et activités déjà en place et aux infrastructures routières proches (D901)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extension, au même titre que les infrastructures déjà existantes, sera équipée d'un éclairage extérieur diffusif, en particulier au niveau des parkings (environ 20 lux), quais (150 lux) et voies de circulation (véhicules (150 lux) et piétons) pour des raisons de visibilité et de sécurité. Cet éclairage sera dispensé par des lampadaires (notamment des réverbères photovoltaïques) répartis sur tout le site. L'orientation des faisceaux sera réalisée de manière à limiter au mieux l'impact des émissions lumineuses.</p> <p>Eclairage extérieur des installations déjà implantées sur la ZAC</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension ne comprend pas de TAR (tour aéroréfrigérante) ni de chaudière à gaz. A vérifier : process de fabrication des encres</p> <p>Les rejets liés aux process de fabrication (encres, sérigraphie, extrusion gommes et réservoirs et fabrication des ressorts) seront traités de manière à être conformes à la réglementation sur la qualité de l'air et de la santé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets des effluents aqueux de l'extension seront rejetés au réseau d'assainissement de la ZI après traitement et analyse pour traitement en STEP</p> <p>Les eaux pluviales de l'extension seront rejetées au réseau d'assainissement de la ZI (réseau EP) (décanteur hydrocarbures communal existant)</p> <p>Une partie des eaux pluviales sera récupérée pour l'alimentation en eau des sanitaires et éventuellement la fabrication des encres à eau</p> <p>En cas d'incendie, les eaux souillées issues de l'arrosage du site seront détournées vers un bassin de cantonnement par action manuelle d'une vanne de déviation du réseau EP (déjà existant)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension générera des déchets non dangereux (DIB, métaux, cartons, déchets matières plastiques, palette bois,...) et des déchets dangereux DID.</p> <p>Les déchets générés par l'extension seront intégrés et gérés de la même manière que les déchets de la partie existante du site (Stockage, tri, valorisation, recyclage,...) et respecteront les dispositions et réglementation en vigueur (BSD, transport ADR,...)</p> <p>En 2015, 51% de nos déchets sont recyclés.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objet de la demande porte sur un projet d'extension d'un site déjà existant. Les activités et bâtiments restant à construire se veulent à performances environnemental et énergétique pour faire de ce site une vitrine de modernité et de l'engagement en termes de développement durable du groupe BIC.

De plus, l'extension ne modifie pas de manière significative les impacts sur l'environnement du site et respectera les prescriptions des textes réglementaires du code de l'environnement applicables et au-delà.

En ce sens, Conté mettra en œuvre des mesures et moyens propres à prévenir ou diminuer significativement les impacts environnementaux et offrir les garanties envisagées quant à la maîtrise des impacts résiduels comme évoqués au fil de ce rapport d'examen au cas par cas.

L'un des points forts de ce projet réside également dans sa situation, positionné en contrebas de la commune et de son axe d'accès principal.

Nous sollicitons également le plus en amont du projet les organismes (CARSAT, Mairie, Communauté de communes, DREAL,...) pour collecter les avis, conseils et recommandations afin d'orienter au mieux nos choix techniques propres à garantir les performances environnementales, énergétiques et sécurité de ce projet d'avenir.

Tenant compte de ces données, nous souhaiterions pouvoir prétendre à une dispense d'étude d'impact pour le projet d'extension considéré.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Mail du compte rendu de visite Ecologue du 23/02/16 (non publié)
Cartographie du site avec localisation des stations d'orchidées (non publiée)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

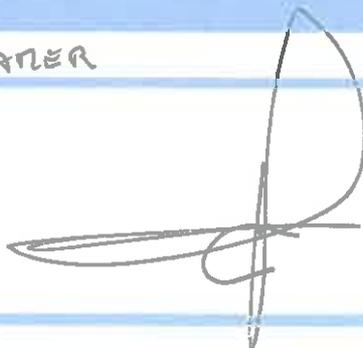
Fait à

SATLER

le,

24 février 2016

Signature



Eglise Saint Martin, Place du Maréchal Foch

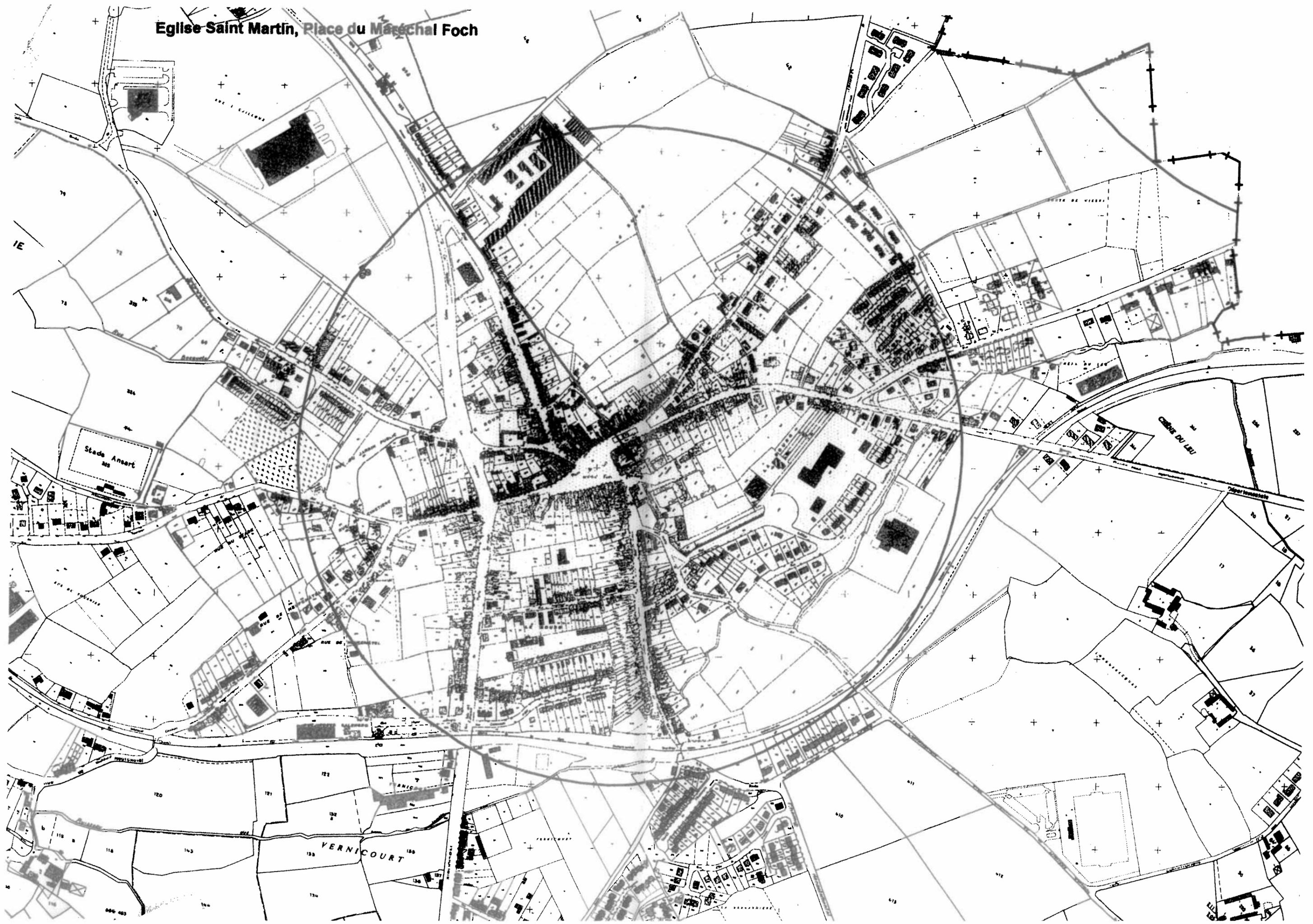




PHOTO DU SITE ACTUEL

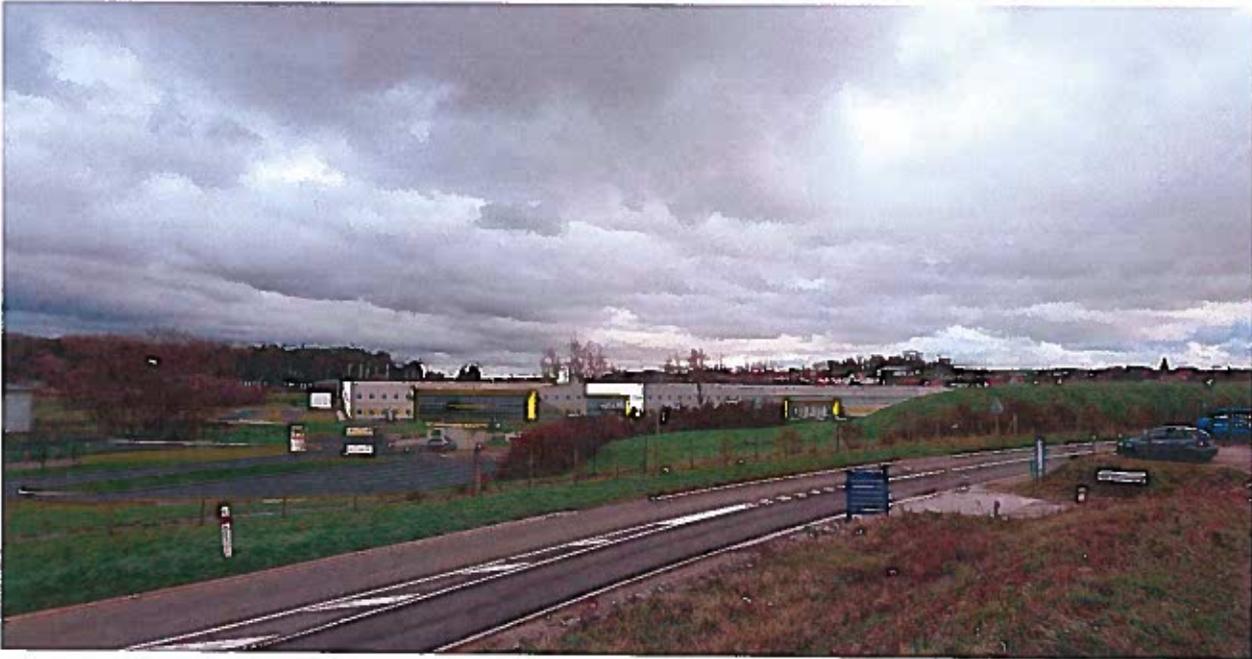


PHOTO DU SITE PROJET



Maitre de l'ouvrage	Architectes	Opération	Désignation	Référence	Date d'origine	Dossier	Echelle	Date modification	N° Détail (D)
<b>BIC - CONTE</b> Rue de Carly - 62830 SAMER	<b>ARPHODES Architecture</b> 8 RUE TRUFFAUT - 75017 - PARIS - 00 33 (0)1 42 50 02 30	Extension du site industriel de SAMER Rue de Carly - 62830 SAMER	INSERTION DU PROJET	H.13.048	01-12-2015	<b>APD</b>		17-02-2015	<b>D - 26</b>



	<b>Maître de l'ouvrage</b> <b>BIC - CONTE</b> Rue de Carly - 62830 SAMER	<b>Architectes</b> <b>ARPHODES Architecture</b> <small>8 RUE TRUFFAUT - 75017 - PARIS - 00 33 (0)1 42540030</small>	<b>Opération</b> Extension du site industriel de SAMER Rue de Carly - 62830 SAMER	<b>Désignation</b> <b>TERRAIN DANS ENVIRONNEMENT PROCHE</b>	<b>Référence</b> H.13.048	<b>Date d'origine</b> 01-12-2015	<b>Dossier</b> <b>APD</b>	<b>Echelle</b>	<b>Date modification</b> 17-02-2015	<b>N° Détail (D)</b> <b>D - 32</b>
--	--	---	---	--	------------------------------	-------------------------------------	------------------------------	----------------	--	---------------------------------------

EMPRISE AU SOL = 298.20m<sup>2</sup>

EMPRISE AU SOL = 2741m<sup>2</sup>

SURFACE = 258.19m<sup>2</sup>

EMPRISE AU SOL = 6996m<sup>2</sup>

BATIMENT - B -

SURFACE PRODUCTION = 5998.50m<sup>2</sup>

RDC - SURFACE PLANCHER HORS PRODUCTION = 143.33m<sup>2</sup>

ETAGE - SURFACE PLANCHER BUREAUX = 215.59m<sup>2</sup>

SURFACE = 149.87m<sup>2</sup>

SURFACE = 149.87m<sup>2</sup>

SURFACE = 149.87m<sup>2</sup>

BATIMENT - A -

SURFACE PRODUCTION = 4831.32m<sup>2</sup>

RDC - SURFACE PLANCHER HORS PRODUCTION = 430.10m<sup>2</sup>

ETAGE - SURFACE PLANCHER BUREAUX = 965.89m<sup>2</sup>

SURFACE = 149.87m<sup>2</sup>

BATIMENT - C -

SURFACE PRODUCTION = 6101.87m<sup>2</sup>

RDC - SURFACE PLANCHER HORS PRODUCTION = 480.04m<sup>2</sup>

ETAGE - SURFACE PLANCHER BUREAUX = 668.90m<sup>2</sup>

BAT RD  
EMPRISE AU SOL = 1792m<sup>2</sup>

	Maitre de l'ouvrage	Architectes	Opération	Désignation	Référence	Date d'origine	Dossier	Echelle	Date modification	N° Détail (D)
	<b>BIC - CONTE</b> Rue de Carly - 62830 SAMER	<b>ARPHODES Architecture</b> 8 RUE TRUFFAUT - 75017 - PARIS - 00 33 (0)142949838	Extension du site industriel de SAMER Rue de Carly - 62830 SAMER	SURFACES	H.13.048	01-12-2015	<b>APD</b>		17-02-2015	<b>D - 00</b>



Établi selon les plans des ouvrages exécutés remis par les entreprises.  
Ne sera engagé la responsabilité de la société V2R Ingénierie et Environnement